

BEYOĞLU

DIRECT.: Beyoğlu, Istanbul Palace, Impasse Olivo — Tél. 41352
 RÉDACTION: Galata, Çınar Sokak, Sen Piyer Han 2 ci kat
 Tél. 49266

Pour la publicité s'adresser exclusivement
 à la Maison
KEMAL SALIH-HOFFER-SAMANON-HOULI
 Istanbul, Sirkeci, Agirefendi Cad. Kahrman Zade H. Tél. 20094-95

Directeur-Propriétaire: G. Primi

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

Un débat important au Kamutay

Le cas échéant, le gouvernement saura prendre toutes les mesures exigées pour la défense des Detroits

Le Kamutay a tenu une séance hier, sous la présidence de M. Nuri Conker. Lecture est donnée de l'interpellation de M. B. Türkler Keresteciyan, député d'Afyon, au sujet des mesures envisagées par le gouvernement pour les Detroits en regard à la situation internationale actuelle.

Le ministre de l'Intérieur, M. Sükrü Kaya, chargé de l'interim du ministère des affaires étrangères, montant à la tribune, a fait la réponse suivante :
 — La situation actuelle des Dardanelles, découlant de la convention des Detroits, crée des restrictions pour la défense du pays en général et des Detroits en particulier. La situation internationale trouble nous oblige tous à devenir plus sensibles et plus attentifs sur les parties du territoire dont la défense est faible ou incomplète. Nous ne cessons pas de travailler pour faire comprendre dans les réunions internationales la nécessité de compléter la défense du pays. Nous n'hésiterons pas, si nous nous trouvons en face d'éventualités inattendues, à prendre les mesures nécessaires.

Des applaudissements et des acclamations ont salué les paroles du ministre. L'interpellateur repartit la parole et donna lecture notamment des articles du traité de Lausanne, concernant le régime des Detroits. Revenant à la tribune, le ministre a fait cette courte réponse :
 — Je crois que ma réponse contient des précisions pouvant dissiper les inquiétudes de l'honorable interpellateur et le satisfaire.

Les agissements du cartel de l'opium

Ensuite, lecture est donnée de la seconde interpellation de M. B. Türkler, en ce qui concerne les préjudices qui sont causés au pays par les agissements en sous main du cartel de l'opium, rattaché à la S. D. N.

Le Ministre de l'Economie, M. Celâl Bayar, monte à la tribune :
 — Les questions relatives à l'opium, dit-il, ne concernent pas exclusivement le ministère de l'Economie, mais l'Etat et le gouvernement. Aussi, je prie l'honorable interpellateur de me permettre de lui répondre après avoir consulté le gouvernement.

M. Türkler prend la parole :
 — Ma motion, dit-il, n'a pas été lue à haute voix. On ne m'a pas compris. Au mois de juin 1935, quand j'ai eu à m'exprimer sur la question qui nous occupe, j'ai fait ressortir que le cartel de l'opium agissait en sous main et j'avais prié de créer une commission pour s'occuper de ces affaires. Cette commission, a-t-elle été formée ? Quels sont les résultats qu'elle a obtenus ? Je remercie l'honorable ministre pour sa déclaration et en attendant sa réponse, je désire dire quelques mots encore. Je remercie encore une fois le ministre pour les explications qu'il fournit au sujet de notre commerce de l'opium (Rires). Ainsi que je l'ai déjà dit, la question est importante. Notre pays a besoin de gagner beaucoup d'argent. On ne sait comment le sentiment s'est mêlé dans l'affaire ; on nous a lié les mains pendant que nos amis étrangers, c'est-à-dire ceux du cartel, gagnent beaucoup d'argent par toutes sortes de manoeuvres. Ils disent au monopole des stupéfiants : « L'opium est un produit nocif, ne vous occupez pas de ces affaires et priez chaque jour pour le bonheur et la santé de l'humanité ! » Je ne sais si cette prière est à même de nous nourrir. Je ne dis pas d'habituer notre population à utiliser l'opium ; faisons des vœux pieux à l'instar de nos amis étrangers, mais en même temps gagnons de l'argent en vendant notre opium sur les marchés étrangers. Dans le commerce, il ne faut mêler aux affaires ni les sentiments ni la politique. J'ai rempli mon devoir de conscience ; j'ai fait part de mes appréciations sur la question. Je laisse à votre haute assemblée le soin d'apprécier.

On passe ensuite à l'examen des rapports transmis par les commissions compétentes au sujet de l'exemption de l'octroi et de l'impôt sur les transactions des appareils de radio et de cinéma, importés par les Halkevi, rapports qui interpellent, sur la demande du gouvernement, l'article 1 de la loi y relative.

On approuve le paragraphe additionnel à l'article 32 de la loi sur le timbre.

La prochaine réunion aura lieu lundi.

Un coup de théâtre sur le front septentrional en Ethiopie

Les ras Hailesellassie et Kassa se mettent, avec toutes leurs troupes, à la disposition du général Santini

L'événement revêt une très grande importance, à la fois politique et militaire

L'Agence Anatolie a transmis hier soir le communiqué italien No. 17 dont voici le texte :

Rome, 11 A. A. — Communiqué officiel du 10 octobre :
 Pendant qu'on continuait à travailler à l'arrière du front à l'aménagement des routes et à l'organisation du ravitaillement, des détachements du corps d'armée indigène, l'infanterie et la cavalerie poursuivaient l'oeuvre de nettoyage de nos lignes dispersant différents groupes armés abyssins.

Au coucher du soleil, le chef de la vaste région du Tigré oriental, Sellassie Gussa, se présentait à nos avant-postes et se mit avec son armée, qui s'élève à plusieurs milliers d'hommes, aux ordres du général Santini. Peu après, Ras Kassa Araia passa lui aussi avec ses armées de notre côté. Ces événements ont une grande importance, car ils montrent nettement qu'à la périphérie les Abyssins ne sont pas disposés à se battre contre les Italiens.

Les chiffres sur les pertes italiennes publiés par quelques journaux étrangers sont mensongers. Les relevements accomplis sur tout le vaste front après 4 jours d'avance donnent les chiffres suivants :

30 morts, dont 5 nationaux et 25 indigènes,
 70 blessés, dont 20 nationaux et 50 indigènes,
 Dispersés 33 indigènes.

Les nouvelles concernant les morts et les blessés furent communiquées directement aux familles.

Les armes capturées sont : un canon, une mitrailleuse, 134 fusils et 30 caisses de munitions.

La réorganisation des zones occupées continue avec l'adhésion de plus en plus spontanée du clergé abyssin.

La nouvelle provenant de l'étranger, d'après laquelle des ascaris auraient déserté est fautive ainsi que toutes les autres.

L'aviation accomplit des reconnaissances tactiques et stratégiques au-delà du fleuve Tacacze sans relever des rassemblements de l'armée abyssine.

La nouvelle qu'un avion italien tomba près d'Axoum est fautive. Dans les prochains jours, le commandement général se transférera en territoire conquis.

La santé des troupes est excellente et leur moral superbe.

 Le Degiac Haile Sellassie Gussa est fils de feu le Ras Gussa Araia, gouverneur du Tigré et de la princesse Jesciasse Uor, nièce préférée du Négus actuel. La princesse avait demandé le divorce, en 1930, ce qui avait compromis la position de son ex-mari, suspect par ailleurs de peu de fidélité envers le Roi des Rois.

Le Degiac Haile Sellassie Gussa avait épousé à son tour, en 1932, la princesse Zennebi Uorcedene, fille cadette du Négus, peu de mois après le mariage du Ras Seyoum Mangascia avec la fille aînée de l'empereur. Son mariage ne fut pas heureux. Peu de mois après, la princesse Zennebi mourut des suites d'une pneumonie.

Au début de mai 1934, lorsqu'il confirmait le Ras Seyoum dans le commandement du Tigré occidental, le Négus Neghesti lui assigna aussi le commandement d'Axoum, du Borà, du Seloà et le « quoracinnet » sur l'Haramat et le Gheralta, — autant de régions ayant appartenu au défunt Ras Gussa Araia.

Le Degiac Haile Sellassie Gussa n'eut, de l'héritage de son père, que le seul Tigré oriental. Il en conçut un vif dépit et, depuis, les relations entre les deux beaux frères furent loin d'être amicales. Actuellement, le Degiac Haile Sellassie commande les troupes qui font face à la colonne Santini, sur la route de Makallé, sur l'Endertà. Une dépêche d'Asmara signalait hier son « inactivité » surprenante.

« On présume, ajoutait-on, que des raisons d'ordre politique font hésiter le Ras qui, au surplus, est brouillé avec le Ras Seyoum. »

Cette hypothèse n'a pas tardé, comme on vient de le voir, à se transformer en certitude.

L'événement est appelé à avoir les répercussions les plus considérables sur l'é-

volution ultérieure des faits.
 Au point de vue militaire, il signifie la livraison aux Italiens de Makallé et de la route des hauts plateaux, c'est-à-dire de ce qu'un journaliste parisien définissait « la seule porte fraîche ouverte sur la terre saine d'Ethiopie. »

Au point de vue politique, il ne faut pas perdre de vue que le Ras Gussa est un descendant direct du Négus Jean, roi du Tigré, qui, le premier, au cours de la première moitié du dernier siècle, a réalisé l'union des divers fiefs d'Ethiopie

sous un même souverain. Ras Kassa Araia appartient aussi à la ligne des souverains qui avaient été détrônés par Ménélik. On nous avait signalé que les avions italiens lancent abondamment des manifestes conçus en forme de « prophéties » et annonçant que « la couronne, usurpée par le Scioa retournera dans le Tigré ». Haile Sellassie aurait, de par ses origines, beaucoup de titres pour se dresser en rival de Haile Sellassie Ier, l'empereur actuel, qui a lui-même usurpé le trône au Négus Ligg Jessu...

Il est pratiquement impossible d'en reproduire une à l'échelle restreinte de deux colonnes de journal. Toutefois, une conclusion peut en être tirée cependant : Le Ras Seyoum a ses communications avec le territoire éthiopien coupées. Dès le début, nous avions soutenu que les colonnes italiennes avaient opéré leur jonction sur la ligne des crêtes au Sud d'Adoua, de façon à englober le plus possible de territoire entre les branches d'une gigantesque tenaille — quitte à débayer ensuite graduellement le territoire situé à l'intérieur des lignes ainsi conquises. Cette hypothèse, confirmée par toutes

les précisions reçues depuis, l'est encore davantage — et cette fois-ci définitive — par les bulletins d'hier. La région d'Adoua est un gigantesque cirque, un bassin fermé, — une « conque » disent les dépêches italiennes. Le rebord septentrional de la cuvette est à la frontière de l'Erythrée ; le rebord méridional et oriental est constitué par la ligne des positions conquises par les Italiens au sud d'Adoua. Le Ras Seyoum est au fond de la cuvette ; autant dire : il est pris ! La défection du Ras Haile Sellassie consacre sa perte.

G. P.

La nouvelle « victoire » de... l'agence Reuter !

Berlin, 12. — Le correspondant du « Deutsche Nachrichtenbüro » annonce que le ministère de la guerre éthiopien n'a pas eu confirmation de la nouvelle lancée hier dans l'après-midi par l'Agence Reuter et suivant laquelle dans la nuit de jeudi à vendredi, les troupes éthiopiennes auraient encerclé Adoua à la faveur de l'obscurité et y auraient passé la garnison de la ville au nombre de 2.000 hommes au fil de l'épée.

Par contre, on signale de source abyssine de grandes concentrations de troupes italiennes dans la zone du front de Taval, sur le secteur Nord du front de Somalie. On s'attend, à Addis-Abeba, à une attaque sur ce front.

L'action diplomatique

L'embargo sur les livraisons d'armes à destination de l'Italie

Genève, 12 A. A. — L'adoption de la proposition de M. Eden de lever l'embargo sur les armes à destination de l'Abyssinie, l'embargo contre l'Italie devant être maintenu, signifie qu'aucun Etat de la S. D. N., sauf peut-être la Hongrie qui s'abstient, n'entend se dérober à cette première mesure découlant de l'article 16.

Les modalités de l'application des sanctions financières que le comité spécial examinera aujourd'hui semblent ne pas comporter de grandes difficultés. Mais il est probable que l'examen des sanctions économiques sera très attentif.

A ce propos, il convient de ne pas attacher une importance excessive à l'intervention des experts militaires qui donneront simplement des avis autorisés au sujet de la liste des armes et des munitions qui seront en définitive soumises à l'embargo.

Les tendances extrêmes de M. Eden

Londres, 12 A. A. — Le refus de l'Australie, de la Hongrie et de l'Albanie et les réserves de la Suisse au sujet des sanctions et l'incertitude sur la rigueur des mesures que la Petite-Entente adoptera donnent de l'inquiétude concernant l'efficacité finale du mécanisme. On discute de nouveau la question de la fermeture du canal de Suez et le blocus des côtes italiennes.

Le correspondant à Genève du « Daily Telegraph », passant pour représenter fidèlement les vues de M. Eden, émet des doutes sur l'efficacité des sanctions « à moins d'aller jusqu'au blocus et à la fermeture du canal. »

Le « Manchester Guardian » se demande comment la politique de la France et de l'Angleterre pourraient neutraliser les déficiences de Genève et dit :

« Certains cercles, autrefois ardents défenseurs de Genève, éprouvent aujourd'hui une certaine désaffection pour la S. D. N. Si cette désaffection se confirme, elle se traduirait par l'augmentation des moyens destinés à affirmer la puissance britannique. »

Un discours menaçant...

Genève, 12 A. A. — Dans un discours radiodiffusé adressé au peuple anglais, M. Eden déclare notamment :

« Nous ne sommes pas en mesure d'admettre des délais, car des hommes se font tuer et des foyers sont détruits. L'action doit être rapide, si l'on veut que la S. D. N. arrive au résultat en vue duquel elle a été créée. Nous n'avons pas de différend avec l'Italie qui est pour nous un vieil ami. Nulle part plus que dans le Royaume-Uni on ne se réjouirait de voir l'Italie revenir à des méthodes pacifiques, mais nous avons souscrit des obligations solennelles. Nous ne devons pas faillir à ces obligations. »

Commentaires parisiens

Paris, 12 A. A. — Le mécanisme des sanctions apparaît maintenant aux journaux parisiens beaucoup plus redoutable qu'on ne pouvait le penser tout d'abord.

Le « Petit Parisien » rapporte que si les sanctions économiques et financières s'avèrent insuffisantes, la Grande-Bretagne songerait à fermer la mer Rouge aux transports italiens.

Le « Matin » reconnaît que la levée de l'embargo contre l'Ethiopie permettrait l'entrée en Abyssinie de grandes quantités d'armes et de munitions.

« C'est une deuxième sanction contre l'Italie, dit cette feuille, puisqu'on pourra aider son adversaire. »

« L'Echo de Paris » écrit :

« Certains avaient espéré un triomphe militaire de l'Italie éclatant et rapide. Mais la résistance de l'Abyssinie s'annonce acharnée. L'armée du Négus dispose d'un matériel de guerre important. On prévoit donc que la campagne sera longue. De nombreuses délégations s'em- ploieront de toute leur influence pour établir une action coercitive énergique contre l'Italie. Déjà la Hollande interdit toute exportation de pétrole. Le Portugal également pousse aux mesures les plus rapides. On prévoit que la seconde tranche de sanctions massives sera amenée d'ici trois semaines. »

Activité intense à Londres

Londres, 12 A. A. — La journée d'hier fut marquée par une grande activité diplomatique. Sir Samuel Hoare reçut successivement les ambassadeurs de France, du Chili et des Etats-Unis à Londres.

Contre les sanctions

Londres, 12 A. A. — La résolution

faisant appel au gouvernement de ne pas préciser ou de participer à des sanctions quelconques pouvant amener la guerre fut unanimement adoptée à la réunion privée d'une quarantaine de membres conservateurs des Communes et des Lords, présidée par l'ex-ministre M. Amery.

La convocation du parlement britannique

Londres, 12 A. A. — On annonce officiellement que le Parlement se réunira le 22 octobre.

On se passera des bons offices de l'Angleterre...

New-York, 12 A. A. — Le baron Aloisi a été invité télégraphiquement à donner de Rome une conférence radio-phonique aux Etats-Unis. On déclare que tout sera fait pour se passer des facilités de l'administration des postes britanniques.

Le comte Vinci est invité à quitter Addis-Abeba

Addis-Abeba, 11 A. A. — Le département des affaires étrangères a remis hier au comte Vinci, ministre d'Italie, une note lui retirant l'agrément.

« Le gouvernement éthiopien, est-il dit dans cette note, en considération de l'ouverture des hostilités et de l'invasion des troupes italiennes et en considération du fait que la promesse de ne pas se servir du poste de T. S. F. de la légation n'a pas été tenue, se voit forcé de considérer la mission du ministre d'Italie comme terminée à 11 h. 15. Sur l'ordre de l'empereur, j'enjoins à Votre Excellence de quitter avec tout le personnel, de la légation, dans le plus bref délai, le territoire éthiopien. Les mesures de sécurité pour le voyage à la frontière par le chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti sont déjà prises. »

Le comte Vinci, protestant, déclara qu'il ne s'était pas servi de la station T. S. F. Il prit connaissance du retraitement de l'agrément et annonça que le personnel de la légation quittera Addis-Abeba samedi matin, mais qu'il refuse de partir avant que l'agent commercial Mazallo ne soit arrivé à Addis-Abeba. Le Négus, toutefois, n'a pas accepté que le ministre d'Italie reste à Addis-Abeba.

La République est officiellement abolie en Grèce

Athènes, 12 A. A. — Le gouvernement, dans un message adressé au peuple, dit qu'il désire surtout que le roi Georges soit le protecteur de tous les Grecs et un arbitre impartial pour les rivalités politiques.

Le journal Vradhini annonce que M. Tsaldaris a fait savoir à ses amis politiques qu'ils devaient travailler en faveur de la restauration de la monarchie. M. Tsaldaris prononcera prochainement des discours dans deux villes importantes de la Grèce.

L'acte constitutionnel décide que les membres de la famille royale redeviendront sujets hellènes. Dans tous les actes officiels le terme « Républiques » sera remplacé par « Royaume de Grèce ».

Athènes, 12. — Le nouveau gouvernement a approuvé hier le manifeste par lequel la monarchie sera proclamée en Grèce. Des avions répandront ce texte à travers tout le pays. Il y est dit que le rétablissement de la monarchie constitue le seul moyen de surmonter les conflits entre les partis politiques. Dès hier, on a lancé par avions sur la Crète, principal boulevard des républicains, des appels invitant la population à acclamer le roi.

Lors du Recensement Général du Dimanche 20 Octobre

Tout citoyen sachant lire et écrire auquel seraient dévolues les fonctions de recenseur ou de contrôleur de recensement est tenu d'accepter ces fonctions.

Ceux qui refuseraient auront à payer une amende et à purger une peine d'emprisonnement.

L'activité du ministère de l'intérieur sous la République

Les administrations locales

L'Administration Républicaine a attaché une très grande importance au développement des administrations locales des Vilayets et à la réalisation des programmes touchant les problèmes de l'insurrection, de l'hygiène, des travaux publics ainsi que ceux relatifs à l'agriculture et aux affaires vétérinaires et hippiques.

Jusqu'en 1933, on effectuait de simples travaux de terrassement sur 18.392 kilomètres de routes, on répara 10.408 autres kilomètres et l'on y construisit, suivant les nécessités, de grands ou de petits ponts ; on édifia 11.426 kilomètres de chaussées et l'on perça ou traça un nombre total de 13.814 passages, défilés, tunnels et sentiers.

Toujours sous le régime républicain, les administrations locales construisirent 2.650 écoles et en réparèrent ou agrandirent 1.295.161 livres turques pour la construction d'écoles d'artisanat réservées à des élèves internes.

Le cadre des fonctionnaires du département de l'hygiène et de l'assistance sociale, ainsi que celui des spécialistes agronomes et vétérinaires rémunérés par les administrations locales furent élargis.

Les hôpitaux administrés par les Vilayets furent l'objet d'un soin tout particulier. Ils furent agrandis par la construction de nouveaux bâtiments et pavillons, et leurs besoins, tant au point de vue des installations que de celui des moyens médicaux, furent entièrement satisfaits.

Les services vétérinaires des administrations locales firent venir des étalons (taureaux, chevaux et ânes) en vue d'améliorer et d'embellir le bétail utilisé par les paysans.

Les organisations créées par les administrations locales pour la conservation des bois et des forêts rendirent de grands services.

Les expositions d'animaux inaugurées dans les Vilayets et les prix qu'elles distribuèrent contribuèrent largement à éveiller dans le peuple le désir d'élever des animaux, de les sélectionner et de perfectionner leur race, ce qui constitue un véritable progrès dans le domaine de l'élevage.

Municipalités

C'est la loi sur les Municipalités élaborée par l'administration républicaine qui marque le début de la période au cours de laquelle les Municipalités commencèrent à travailler à plein rendement et à se transformer en organisations répondant aux besoins multiples de la cité moderne. Cette loi, qui investit les Municipalités de la personnalité morale, qui fixe leurs devoirs et attributions et qui leur assure la possibilité de prendre les mesures qu'elles jugeraient opportunes et de les exécuter, a posé une base saine et solide pour la reconstruction des villes en admettant le principe selon lequel les Municipalités devront tracer la carte de la ville, exécuter les opérations de cadastre, dresser le plan futur de la cité et établir un programme de construction.

La loi sur les Municipalités reconnaît aux femmes le droit de participer aux élections municipales et d'être élues.

La G. A. N. de Turquie a approuvé la fondation de la Banque des Municipalités à l'aide de l'argent de réserve émergeant cette année des divers budgets municipaux. Cette banque a sa personnalité morale. Son capital est de 15 millions de livres turques. Elle finance les municipalités en vue de la réalisation de leur programme de reconstruction, sous la forme de prêts, d'avances, de comptes-courants et de crédits.

Avant la République, les Municipalités possédaient :

- 528 km. de trottoirs,
- 251 km. de chaussées,
- 17 km. de routes asphaltées,
- 105 km. de routes pavées,
- Sous le régime républicain, elles construisirent, en outre :
- 1.460 km. de trottoirs,
- 1.102 km. de chaussées,
- 79 km. de routes asphaltées,
- 88,5 km. de routes pavées.

Sous la République, les Municipalités réalisèrent d'importants progrès dans la voie de l'édification de nouvelles bâtisses, de routes pavées et de terrains sportifs. Donnons un aperçu de cette activité urbaine :

Avant la République, il n'existait que 29 parcs et 7 terrains pour les sports. Sous la République, on créa 204 parcs et 164 terrains sportifs. Les Municipalités construisirent, d'autre part, de nombreux hôpitaux, orphelinats, dispensaires, cliniques et firent ainsi œuvre d'assistance sociale. Avant l'instauration du régime républicain, il n'y avait que neuf hôpitaux ; l'administration républicaine en construisit 24. Avant la République, 4 villes seulement avaient des installations électriques, 20 villes possédaient des conduites d'eau et on ne comptait que 17 abattoirs dans toutes les Municipalités du pays. Sous la République, le nombre des installations électriques s'éleva à 97, celui des conduites d'eau à 185 et celui des abattoirs à 143. En 1932, les Municipalités dépensèrent 4.630.770 livres pour les travaux publics et 2.795.449 pour des œuvres d'assistance sociale.

La loi élaborée en vue d'augmenter les revenus des Municipalités et qui porte le nom de Loi des impôts et des taxes municipales, fixe les ressources des Municipalités et les moyens pour l'obtention de ces ressources.

Les villages

Les villages, qui avaient été complètement négligés jusqu'à l'instauration du régime républicain, entrèrent dans une

ère nouvelle grâce à la loi sur les villages élaborée par le gouvernement républicain. D'après cette loi, le village est une entité locale ayant personnalité morale.

L'application de cette loi à toute agglomération dont la population dépasse 150 âmes est obligatoire.

On a attaché une grande importance à la question de la limitation des terres qui donnait toujours naissance à des conflits interminables entre les villageois et l'on a tracé les limites de 14.988 villages.

En 1931, le total des budgets des villages était de 4.880.078 livres turques. Tandis que 790 villages seulement jouissaient avant la République de dispositifs fournissant de l'eau aux habitants, l'administration républicaine assura le ravitaillement en eau dans des conditions d'hygiène parfaite à 2.746 nouveaux villages.

Avant la République, il existait 664 chambres de village, où les paysans recevaient les voyageurs ; ce chiffre fut porté, sous le régime républicain, à 6.961. Les routes vicinales, dont le total n'était auparavant que de 11.051 km. atteignent maintenant 39.052 km. Avant la République, il n'existait que 866 petits ponts et passages ; leur nombre s'élève aujourd'hui à 7.359.

L'administration républicaine acheta 1.563 boucs et bœufs étalons en vue d'assurer l'amélioration et le développement de l'élevage. Le coût de ces étalons fut inscrit aux budgets des villages.

LA VIE SPORTIVE

Tennis

Le grand tournoi de tennis organisé par le Türk Dagciik Klübü (Club des Montagnards) prend fin. Aujourd'hui, samedi, 12 octobre, à 14 heures auront lieu les demi-finales et le dimanche les finales.

Le tournoi a soulevé un grand intérêt sportif et a réuni les toutes premières raquettes d'Istanbul. Malheureusement notre jeune championne, Mlle Gorodetzky, étant indisposée, n'a pu participer au tournoi. Son absence a affaibli l'intérêt du simple dame et du mixte. En son absence, Mlle Mardin a toutes les chances de remporter la victoire dans le simple dame. Ses adversaires les plus difficiles sont Mlle Tubini et Burges.

Dans le simple homme les favoris sont Chirinian et Sedat auxquels Suat et Cimcoz vont contester la victoire aux demi-finales.

Dans le double homme la première demi-finale a été gagnée par Suat et Sedat. On peut dire que c'est la meilleure paire d'Istanbul. Le vainqueur de la demi-finale entre Chirinian - Vedat et Cimcoz-Armitage leur disputera la finale.

Nous signalons à propos que la paire Cimcoz-Armitage vient d'enlever double hommes à Tarabya.

En mixte, du fait de l'absence de Mlle Gorodetzky, les chances de victoire de Chirinian, son partenaire, baissent de beaucoup ; mais nous pouvons être sûrs qu'il ne perdra pas sans lutte.

Les favoris du mixte en ce moment sont Mlle Mardin et Armitage.

Comme nous pouvons le voir, l'attrait des demi-finales ne le cède en rien à celui des finales de dimanche.

Programme d'aujourd'hui, 12 octobre :

- 14h. Sedat-Cimcoz.
- 14h. Chirinian-Suat
- 14h. Mlle Luise et Neset — Mlle Mardin et Armitage.
- 15h.30, Mlle Ademian-Mlle Burges.
- 16h. Chirinian et Vedat-Cimcoz et Armitage.
- 16h. Mlle Mardin-Mlle Tubini.

Les manifestations sportives turco-soviétiques

On ne peut dire que l'activité sportive ait chomé depuis tantôt un mois. Si tant les Jeux balkaniques terminés, le groupe d'athlètes soviétiques arrive, en effet, en vue de se mesurer avec les footballeurs, escrimeurs, luteurs et tennismen turcs. Les sportifs d'Istanbul ne pouvaient espérer mieux et c'est à une série de grands événements sportifs qu'ils sont appelés à assister.

La visite des athlètes soviétiques a eu son pendant en 1933, quand les sportsmen turcs firent leur tournée en U. R. S. S. A Moscou, à Leningrad, à Kiev, à Odessa, etc., la sélection turque disputa plusieurs rencontres de foot-ball, de lutte, d'athlétisme. Ces matches furent des plus intéressants et les deux adversaires s'assurèrent tour à tour l'avantage.

Il n'y a pas de doute que les épreuves auxquelles prendront part, tant à Istanbul qu'à Ankara et Izmir, les représen-

LA VIE LOCALE

LE MONDE DIPLOMATIQUE

AMBASSADE DE L'U. R. S. S.
L'ambassadeur de l'U. R. S. S., M. Karahan, a offert un thé en l'honneur des professeurs soviétiques arrivés à Ankara pour participer au 6ème congrès national de médecine, et des membres de ce congrès.

Assistaient au thé : M. Sükrü Kaya, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères ad-interim, M. Refik Saydam, ministre de l'hygiène et de l'assistance sociale, M. Rana Tarhan, ministre des douanes et des monopoles ainsi que de nombreux députés, congressistes et journalistes.

LE VILAYET

LES EFFUSIONS INUTILES

Le Ministère de la Justice enjoint par une circulaire aux directeurs de toutes les prisons d'empêcher que ceux, parents ou amis, qui viennent visiter les prisonniers les embrassent ou les étreignent. On a constaté, en effet, que ces effusions servent aux intéressés pour passer de bouche en bouche de l'opium en poudre.

LE CONTROLE DES POIDS ET MESURES

Des inspecteurs généraux ont été nommés pour le contrôle des poids et mesures. Ils auront leur siège à Istanbul pour la région de la Marmara. Samsun pour celle de la mer Noire. Mersin pour la Méditerranée. Izmir pour celle de l'Egée.

LA MUNICIPALITE

UN NOUVEAU DEPOT DES ARCHIVES

C'est l'ancien medrese de Nuruosmaniye qui, après réparations, a été choisi par la Municipalité pour y conserver ses archives.

L'ENSEIGNEMENT

UN BON EXEMPLE

Tous les professeurs des écoles étrangères et minoritaires se sont inscrits à la Ligue Aéronautique comme membres souscripteurs.

LES INSCRIPTIONS A L'UNIVERSITE

On a dû prolonger jusqu'au 15 courant le délai d'inscription pour les étudiants de l'Université.

LE RECENSEMENT ET LES ECOLES

Des conférences seront faites dans toutes les écoles pour enseigner le mécanisme des opérations du recensement général et pour faire ressortir l'importance de celui-ci.

LES DICTIONNAIRES DE POCHE

Le secrétariat général de la commission linguistique dément la nouvelle donnée par les journaux et suivant laquelle on ne trouverait pas sur place des dictionnaires de poche de l'ottoman en turc. L'imprimerie de l'Etat en a imprimé 100.000 et elle en a déjà livré plus de la moitié. Elle va livrer le reste à la vente dès qu'elle aura achevé de les relier.

NOS HOTES DE MARQUE

LE MINISTRE DES FINANCES DE SYRIE A ISTANBUL

M. Henri Hindie, ministre des finances de la Syrie, est arrivé à Istanbul où il compte passer le reste de son congé avant de rejoindre son poste. Il s'est exprimé avec les plus grands éloges sur les progrès accomplis par la Turquie nouvelle. Il a assuré que la situation financière et économique de la Syrie est des plus favorables.

AVIS

Le chirurgien dentiste A. J. Danon, informe son honorable clientèle qu'il a repris ses consultations.

tants soviétiques seront des plus disputés et constitueront de grandes manifestations de sport.

Les divers athlètes turcs qui ont été sélectionnés pour prendre part aux matches ont subi, depuis un mois, un entraînement méthodique et suivi. Réunis au camping de Beykoz, nos footballeurs ont passé une période de mise au point des plus systématiques. Leurs dernières sorties contre la Lewsky témoignent de l'excellence de leur forme.

Quant aux équipiers soviétiques, leurs dernières performances contre les Tchèques démontrent péremptoirement leur classe certaine. Pour ce qui est des luteurs et des tennismen russes, ils doivent se trouver dans une forme parfaite, à en juger des résultats récents qu'ils ont obtenus en face de champions étrangers.

Bref, les compétitions s'annoncent fort intéressantes et il est certain, comme l'écrivait récemment la Pravda, que les athlètes des deux pays consolideront l'amitié solide qui existe entre la Turquie et l'U. R. S. S.

La thèse de l'Italie à Genève

L'exposé du baron Aloisi

Nous avons donné, hier, d'après le texte qui en a été fourni par l'A. A., une analyse des discours de M. le baron Aloisi à la S. D. N. En voici un résumé moins succinct :

Au sujet de la procédure, le baron Aloisi relève que pas plus le conseil qu'aucun des comités n'ont tenu aucun compte du memorandum italien contre l'Etiopie. Au moment grave où le conseil fut appelé à se prononcer sur les événements ultérieurs, le 3 octobre, la possibilité d'exposer ses raisons en temps utile fut refusée à la délégation italienne. Aucun délégué présent ne prétend faire adopter la législation de son propre pays. Néanmoins, la procédure employée contre l'Italie démontre l'existence de deux poids et deux mesures.

En d'autres occasions, quoique l'état de guerre existât de fait en Extrême-Orient, entre deux Etats membres de la S. D. N., la procédure qui aboutit à l'approbation d'un rapport par le conseil dura 17 mois ; la question du Chaco a duré près de deux ans. Cette fois, elle n'a duré qu'un seul mois !

L'orateur démontre une fois de plus que l'Etiopie n'a pas les qualités voulues pour être membre de la S. D. N. et tint à souligner la tragique ironie de ce fait que l'Etiopie possède de véritables colonies peuplées par des races non-abyssines, sur lesquelles sa domination ne signifie que l'oppression et les atrocités. Il est inconcevable que la S. D. N. qui impose aux Etats civilisés des limitations de leur souveraineté pour garantir les droits de minorités du même niveau culturel et social qu'eux, puisse ratifier en quelque sorte les conditions atroces des populations soumises par l'Abyssinie.

Après avoir demandé pour quelle raison la S. D. N. s'est abstenue de prononcer l'exclusion de l'Abyssinie, M. Aloisi affirme que l'Italie, ne pouvant plus compter sur le concours de la S. D. N., pour garantir sa sécurité devant les intentions agressives et la mobilisation générale d'un million d'hommes proclamée par le Négus lui-même, s'est trouvée dans la nécessité de compter uniquement sur ses propres moyens pour faire face aux dangers qui se révélaient tous les jours plus grands. L'Italie peut invoquer comme base de documentation sans réplique, trois articles fondamentaux et clairs du pacte, l'article 1, l'art. 16 et l'art. 23. De plus, l'action de l'Italie est conforme aux prévisions du pacte Briand-Kellogg qui permirent à l'Italie de donner son adhésion au pacte même.

Enfin, le baron Aloisi expose les titres juridiques et politiques qui confirment et sanctionnent les droits de l'Italie. Il rappelle tout particulièrement les traités signés entre les trois puissances voisines de l'Etiopie confirmés par l'accord italo-britannique de 1925 qui reconnaissent la priorité des droits de l'Italie en Abyssinie et qui ne sont nullement annulés par le pacte de la S. D. N. ou par l'admission de l'Etiopie à la S. D. N.

Ce n'est pas la première fois que la S. D. N. aurait reconnu une violation du pacte comme dans le cas du conflit sino-japonais et du conflit bolivo-paraguayen.

L'orateur conclut en affirmant deux principes :

1. — la nécessité de mettre nettement de côté la politique des deux poids et deux mesures.

2. — La nécessité d'harmoniser tout le pacte, c'est à dire la partie évolutive et la partie conservatrice, de façon à lui assurer toute l'élasticité voulue pour suivre l'histoire et régler ainsi les situations au fur et à mesure qu'elles évoluent — et qui, sans cette élasticité, deviendraient certainement autant de causes de conflit.

Aucun pays ne peut exprimer cet esprit nouveau mieux que l'Italie, la nation dont le développement spirituel et matériel est contenu par les vicissitudes historiques et les restrictions internationales dans des limites territoriales qui se révèlent toujours plus étroites.

L'Italie doit faire entendre devant l'assemblée sa voix de grande prolétaire qui demande justice.

Les fausses nouvelles

Nous recevons de source particulière la dépêche suivante qui est particulièrement suggestive :

Berlin, 11. — On mande d'Addis-Abeba que la transmission des nouvelles du front, se fait par des courriers, toute communication par fil ou par radio avec le front nord étant interrompue. Dans ces conditions, les nouvelles arrivent avec un certain retard et sont dénaturées par voie de transmission verbale. Des rumeurs infondées naissent ainsi. Ce fut le cas notamment pour les nouvelles d'une prétendue avance en Erythrée qui ne répondaient aucunement à la réalité.

Les éditoriaux de l'«ULUS»

La libération d'Istanbul

Les enfants qui sont nés l'année de la Sakarya ont aujourd'hui 14 ans. Les jeunes gens qui portent aujourd'hui l'uniforme d'officier ou qui viennent de recevoir leur diplôme de l'Université étaient alors âgés de cinq ou six ans. La guerre que nous avons vécue heure par heure avec toutes ses terribles privations, est pour eux un événement historique — encore que relevant d'une proche histoire.

En entendant la nouvelle de la célébration des fêtes de la libération, dont le cycle partant d'Antep et Urfa, longeant tout le littoral de l'Egée et de la Marmara, après avoir touché le golfe d'Izmir et Istanbul, s'achève à Edirne, ils sentent battre leurs cœurs et apprécient jusqu'au fond de leur âme, la valeur de la Turquie d'Atatürk.

Ces fêtes de la libération du territoire ne sont pas seulement des manifestations d'allégresse ; il faut que nous en profitions pour maintenir au moyen de cartes, de films, de statistiques et de conférences, parmi les générations de l'après-guerre, l'esprit de la nôtre.

Cette génération devra retirer deux enseignements de ces fêtes de la libération : le sort que le monde impérialiste préparait à la Turquie, c'est-à-dire le partage et la colonisation ; le nouveau sort que la volonté turque a préparé à la nation : l'union, la libération, l'obtention de la place au soleil qu'elle mérite par son histoire, ses mœurs, son intelligence et son caractère !

Nous pouvons lire les documents diplomatiques établissant comment, au cours de la grande guerre, les puissances de l'Entente s'étaient accordées pour attribuer à la Russie tsariste Istanbul et les Dardanelles du Bosphore et des Dardanelles avec un hinterland allant jusqu'à Sakarya. La victoire des Dardanelles a sauvé Istanbul jusqu'en 1918.

Nous nous souvenons aussi de ce que le traité de Sévres prévoyait pour Istanbul. M. Lloyd George disait à la Chambre des Communes : « Une ville de sultans perpétuellement sous l'ombre de nos canons... » Et cette phrase n'a pu que réjouir dans son palais le padshah qui obtenait ainsi l'assurance de pouvoir demeurer dans son palais et toucher ses appointements.

En 1878, les armées russes arrivèrent à San-Stefano ; en 1912, les armées bulgares arrivèrent à Catalca. Quatre fois Istanbul faillit expirer.

Mais les trois premières fois, ce ne fut pas le salut ; ce fut la possibilité de gagner un peu de temps. La vraie libération d'Istanbul, ce fut le jour où elle expulsa de son sein le danger constitué par la présence du souverain tandis que le triomphe de notre droit à Lausanne constituait notre dernière victoire.

Si les capitulations eussent subsisté, il n'y aurait eu aucune possibilité de relèvement et de salut pour Istanbul, comme pour la Turquie. Elle se serait effondrée dans la pauvreté et le désert.

Faites une excursion de Budapest à la Maritz : dans tous les pays où vous irez, vous verrez comment toute trace de turquisme y a été effacée. Nous avions dans notre Turquie d'Europe des villes purement turques.

Une nouvelle ère historique a commencé dans la nouvelle Turquie dont les frontières ont été réduites. L'empire ottoman s'est écroulé et a disparu au moment précis où il allait transformer la Thrace, Istanbul et l'Anatolie en un cimetière.

Chaque anniversaire de libération, nous devons nous tourner vers Cankaya et exprimer tout l'amour dont nos cœurs sont pleins à l'égard de Celui qui nous a assurés le droit de vivre en hommes fiers et honorés.

F. R. ATAY

A coups de fusil en pleine gare

A l'arrivée du train d'Ankara en gare d'Arifiye, l'épicière Riza et son neveu Hüseyin ont essuyé des coups de feu de la part d'un inconnu. Profitant de la panique qui s'en est suivie, leur agresseur a pu s'enfuir.

Riza a reçu des blessures légères ; Hüseyin a été tué. On recherche l'assassin. Certaines personnes suspectes ont été arrêtées.

Une fabrique d'avions étrangère condamnée

Le tribunal civil d'Eskisehir s'est prononcé contre une société étrangère qui a voulu livrer 12 avions qui ne remplissent pas les conditions définies dans la convention passée avec le département compétent.

Les souvenirs d'une publiciste

En causant avec

Mme Sabiha Zekeriya

M. Naci Sadullah, rend compte dans le Yedigün d'une interview qu'il a eu avec Mme Sabiha Zekeriya, journaliste-romancière bien connue, et qui publie ses ouvrages sous le pseudonyme « Münire Hamdan ». Nous en extrayons le passage suivant :

— Savez-vous, me dit-elle, qu'en prenant mon diplôme, j'ai fait gagner au pays 400.000 livres ?

— !!!...

— J'ai étudié la vie pratique et je me suis spécialisée dans la partie de cet enseignement qui traite de l'organisation des communautés. En Amérique, où j'ai fait mes études, on ne donne pas de diplôme à la suite des examens sur la théorie, mais on contrôle si l'élève a mis en pratique l'enseignement qui lui a été donné.

Pour pouvoir prendre mon diplôme, j'ai dû monter toute une organisation avec des Turcs se trouvant en Amérique et j'ai créé la première à New-York. Après j'ai visité une à une toutes les villes de l'Amérique ; j'ai élargi les cadres de cet enseignement ; j'ai vivifié les sentiments nationaux de tous ses membres et je les ai invités à venir en aide à la Société pour la protection de l'Enfance d'ici.

Ils l'ont fait non seulement par l'apport des économies qu'ils avaient réalisées, mais aussi en vendant leurs montres.

Croyez-moi, il y en avait qui vendaient leurs dents artificielles en or, pour m'en remettre la contrepartie !

Cette aide a été si abondante et si spontanée que peu après la création de l'organisation, j'ai invité en Amérique le Dr. Fuad, président de la Sté. pour la protection de l'Enfance, et qui est retourné au pays, nanti d'une grosse somme...

Après mon retour d'Amérique, on m'a donné un emploi à la direction générale de la Presse et l'on m'a proposé de devenir membre du siège central de la dite société.

Ensuite, nous avons commencé à faire paraître des revues telles que : « Resimli Ay », « Resimli Hafta », « Resimli Persembe », « Resimli Yil », « Sevimli Mecmua ».

A la suite d'un article paru dans le « Resimli Hafta », sous la signature de Cavd Şakir, le directeur a été condamné à trois ans de prison lourde à Sinope.

A part un ou deux, tous mes autres amis se sont abstenus de me saluer et j'ai été tenue responsable de la publication de toutes ces revues. A cette occasion, ceux que je considérais comme mes amis, m'ont fait beaucoup de tort alors que de simples connaissances m'ont beaucoup aidé.

Réduite à moi-même, j'ai travaillé tous les jours sans discontinuer de 8 h. du matin à minuit.

Mais, malgré tous ces efforts, il y a eu des jours où je ne suis pas arrivée à assurer du pain, même sec, à mes enfants. Vous me demandez quels sont les divers incidents de ma vie de journaliste ? Il y en a beaucoup, mais je ne m'en souviens pas. Il y en a deux, cependant, qui me viennent à l'esprit...

Un jour, j'ai reçu d'un marchand de pantoufles d'Izmir, une lettre dans laquelle il me menaçait de me poursuivre en justice si je ne lui réglais pas le montant de sa facture. Pensant qu'il y avait erreur d'adresse, je la déchirai.

A quelque temps de là, j'en recevais une autre que je jetai également au panier. Mais quelle ne fut pas ma surprise de voir surgir devant moi un huissier qui vint un jour me signifier une citation à comparaître devant le tribunal. J'ai eu beau faire remarquer qu'il y avait eu erreur, j'ai dû prouver devant le tribunal que je n'étais pas la débitrice que l'on cherchait.

Dernièrement, j'ai reçu de nouveau une citation ; cette fois-ci, c'était le bureau du fisc qui me demandait le règlement d'impôts fonciers. N'ayant ni bourse ni terre dont je sois la propriétaire, j'ai dû néanmoins me rendre au bureau pour démentir que j'étais la victime d'une homonymie.

De ceci, il résulte qu'il y a, à Istanbul, une Sabiha Zekeriya qui doit à droite et à gauche. Vous comprendrez facilement qu'il n'est pas agréable de comparaître devant les tribunaux pour de tels motifs.

Le gendarme complaisant

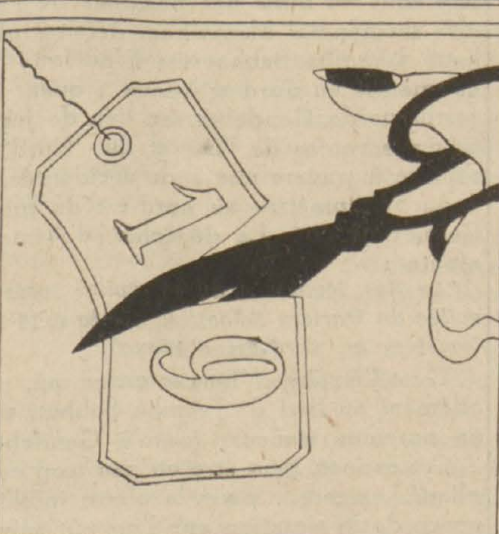
Un gendarme a été arrêté à Ankara. Il est prévenu d'avoir profité de ce qu'il avait été chargé de conduire 5 détenus à l'hôpital Numune, pour les accompagner dans des lieux de divertissements et les avoir autorisés à boire du raki.



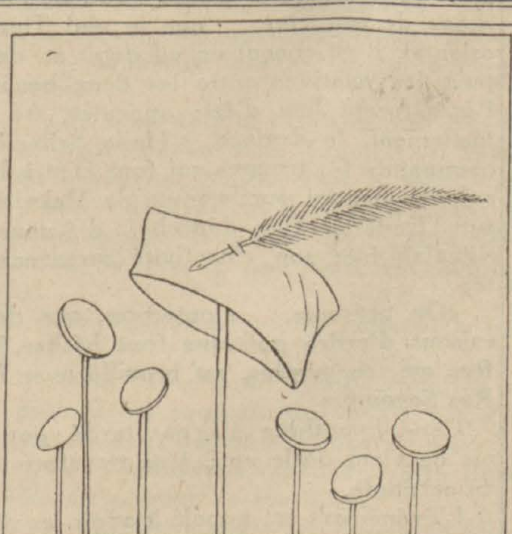
— Ce chapeau vous coiffe...



...à ravir, chère Madame...



...Vous aurez 50% de rabais...



...C'est la toute dernière mode...



— La dernière mode ?... Hélas !
(Dessin de Cemal Nadir Güler à l'«Arşam»)

Le Ciné **ETOILE**
débutera en PREMIERES VISIONS le
LUNDI 21 OCTOBRE
Parterre: Prix unique Piastres 40

CONTE DU BEYOĞLU

Eros dans le métro

Par Henriette Charasson.

Avec la même avidité, Lise Jardin continuait sa lecture et le métro pouvait bien la secouer en tous sens. Donnant des leçons au dehors et secondant à la maison sa mère malade, elle n'avait pas beaucoup de temps à elle; aussi, dès qu'elle entrait dans un wagon, c'était pour se plonger dans un livre et le monde extérieur n'existait plus pour elle. Elle était seulement mal à son aise, parce que ce n'est pas commode de lire debout sur de hauts talons quand il faut tenir près de ses yeux un gros et lourd volume, ce qui était le cas aujourd'hui.

Accostée contre les places assises et tournant le dos au milieu du wagon, elle ignorait qui se trouvait derrière elle, elle s'aperçut seulement qu'une personne se levait parce qu'elle dut s'écarter pour la laisser passer. Avec un soupir de soulagement, elle tomba assise. Allons, elle allait être tranquille pendant une quinzaine de stations; pendant un bon quart d'heure, rien n'allait plus compter pour elle que les aventures qu'elle vivait avec son héros.

Mais soudain, une voix stridente l'arracha au chapitre où elle venait de s'enfoncer comme on s'enfonce dans une sorte de rêve.

— Alors, quoi ! disait l'élégant discourteur, y aura personne pour donner sa place à une dame qu'a un bébé dans les bras ?

Lise leva la tête, aperçut une femme en cheveux qui tenait, en effet, un bébé vite, elle céda sa place sans que ses voisines eussent bougé et, de nouveau, elle se retint au poteau d'acier. Mais le justicier n'était pas content.

Si c'est pas écoeurant, grasseya-t-il de laisser une mère de famille debout et d'aller s'asseoir ? Ça continuait à lire, sans s'occuper du pauvre monde. Ça se croit tout permis. Non mais vous l'avez vue, comme elle s'était assise, sans donner la place à la dame ? Si c'est pas honteux !

La pauvre Lise se sentait devenir pourpre, car elle était le point de mire des yeux et des ricanements. Elle eût pu répondre que, tournant le dos à la machine elle ne l'avait pas vue et s'était dirigée machinalement et naturellement vers le siège. Elle eût pu répliquer aussi : « Pourquoi, entre toutes les personnes assises, suis-je la seule visée ? » Elle eût pu dire encore que depuis 7 heures du matin qu'elle était levée et travaillait, elle commençait à se sentir lasse et que, après tout, le commis qui l'interpellait si bruyamment ne savait pas si elle n'était pas souffrante; elle aurait pu relever de maladie, avoir subi une opération, avoir une raison cachée de s'asseoir aussi valables que celle de la jeune mère. Mais Lise n'était pas de force à tenir tête à un gaillard de cette sorte.

— Que c'est bête ! Que c'est bête ! pensait-elle en penchant encore plus sa tête sur son livre dont les lignes dansaient devant ses yeux, que c'est bête !

Le jeune commis, fier d'en remonter à cette mijaure, de se poser en défenseur des opprimés, continuait son bruyant monologue :

— Croyez-vous que je l'ai mouchée ? Regardez-là si elle est rouge ! Ça sait bien que c'est dans son tort, allez ! Ça lisait comme si y avait personne autour d'elle ! Ça fait semblant de lire que ça vous répondrait même pas non !

A ce moment, une voix claire, nette, retentit par-dessus le grondement de la rame.

— Vous n'avez pas bientôt fini, mon garçon ? demanda la voix. Je vous préviens que vous commencez à m'échauffer les oreilles.

— De quoi, de quoi ? s'écria le commis philanthrope.

— Il y a que j'en ai assez de vous entendre dire « ça » quand vous parlez de mademoiselle ; c'est très bien de défendre les mamans, mais il ne faudrait pas que cela vous amène à être insolent avec les jeunes filles.

— De quoi je me mêle, non mais des fois ? protesta le commis.

— Vous allez vous taire, hein ! et tout de suite ! Si ça ne vous plaît pas, nous descendrons à la prochaine station et je vous apprendrai comment je m'appelle.

Mais le commis n'avait pas du tout envie, sans doute, de savoir comment son interlocuteur s'appelait, car il se tut immédiatement et partit à la station suivante.

Lise, toujours les yeux sur son livre, n'avait regardé son défenseur. Sans sa rougeur croissante, on aurait dit qu'elle n'avait rien entendu.

— Il doit être grand, pensait-elle, grand et fort pour avoir osé parler ainsi.

Elle avait très envie de savoir comment il était. Elle jeta un coup d'œil dans la vitre qui, doublée par le noir du couloir souterrain, faisait miroir. Oui, il

était grand, large d'épaules, avec une croix de guerre. Il avait l'air bien. Très bien, même.

A ce moment, il regarda Lise dans la glace improvisée ; leurs regards se croisèrent. Ah ! il avait vu qu'on le regardait. Oh ! un sourire passait sous son bout de moustache. Oh ! pourvu qu'il n'allât pas croire que Lise était effrontée et lui parler. Non, hélas ! il ne lui parlait pas, il détournait les yeux d'un air indifférent.

Quel malheur, il n'avait défendu Lise que par générosité, par instinct chevaleresque, mais il ne s'était même pas aperçu qu'elle avait ses cheveux en mousse blonde, et des yeux bleu saphir, et des joues d'une blancheur naturelle sous un rose qui ne l'était pas, et des dents ravissantes, bien à elle.

— Une chance encore, pensa Lise, que j'aie mon manteau n° 1 et mes plus jolis souliers à cause de cette bénédiction nuptiale où j'ai dû aller au commencement de l'après-midi !

Une voix répliqua en elle (décidément, on ne s'occupait plus du tout du livre en cours) : « Pour ce qu'il le regardait ton manteau ! »

Et lui, comment était-il habillé ? La rame approchait d'une station ; impossible de rien distinguer maintenant dans la vitre trop éclairée. Elle lui jeta vite un petit coup d'œil. Oh ! il ne devait pas être très riche : son imperméable était fané et il y avait une grande reprise près de la poche.

A ce moment, une idée affreuse la saisit : il était peut-être marié ? C'était pour cela qu'il ne la regardait pas, qu'il n'avait même pas remarqué qu'elle était jolie. Marié, il était marié ! C'était écoeurant. « C'est bien ma chance ! » pensait-elle amèrement, osant s'avouer qu'il lui plaisait beaucoup, qu'il lui aurait plu beaucoup si... Alors il se gratta légèrement la joue de sa main gauche et elle vit qu'il n'avait pas d'alliance. Peut-être même qu'il l'avait fait exprès.

Deux personnes sur le même banc se levèrent. Lise hésitait à s'asseoir. Si une nouvelle mère pourvue d'un bébé allait surgir encore, et un nouveau commis se mettre à lui reprocher d'avoir pris la place ?

Comme si la même idée lui fût venue, son défenseur se tourna vers elle en riant avec aisance :

— Vous n'avez tout de même pas fait vœu de ne plus jamais vous asseoir ? dit-il.

Et, pour lui donner l'exemple, il la céda vers le siège de bois.

Ils sont l'un en face de l'autre ; il se penche un peu pour pouvoir parler à voix basse et échapper à la curiosité des voisins.

— Je m'appelle Marc Davoust, dit-il, et vous ?

— Lise Jardin.

— Cela vous va très bien, vous êtes un véritable jardin vivant.

— Oh ! monsieur.

— Quoi, oh ! monsieur ? On ne peut pas dire la vérité, maintenant ? Etes-vous jolie, oui ou non ?

Mais Lise n'avait plus le temps de l'écouter ; c'était sa station ; il lui fallait descendre.

Marc l'arrêta.

— Vous n'allez pas sortir déjà, il pleut, fit-il avec indignation.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr, il pleut, il doit pleuvoir. Restez encore, on n'a pas fini de faire connaissance. Vous descendrez plus loin, vous reviendrez sur vos pas, vous déclarerez à l'employé que vous vous êtes trompée. Qu'est-ce que vous diriez à ma place ? Moi, voilà dix stations que je devrais être parti !

Faiblement, Lise laissa la rame rouler plus loin.

Une heure après, ils étaient encore dans le métro.

Ils échangeaient au hasard et repartaient de plus belle. Soudain Marc prit doucement la main de sa compagne et contrefaisant la voix de l'avantageux commis :

— Si c'est pas honteux ! fit-il. Ça lisait comme si y avait personne autour d'elle !

COLLECTIONS de vieux quotidiens d'Istanbul en langue française, des années 1880 et antérieures, seraient achetées à un bon prix. Adresser offres à « Beyoğlu » avec prix et indications des années sous curation.

A partir d'aujourd'hui
SAMEDI
en MATINEES au
SARAY
FRANZISKA GAAL
dans :



MON BEBE
(Kleine Mutti)
En suppl. : PARAMOUNT JOURNAL.
La guerre en Abyssinie

Vie Economique et Financière Exportation de raisins sans pépins

Le ministère de l'Economie nationale a autorisé l'exportation à destination des Indes, de la Tchécoslovaquie, de la Hollande, de la Belgique, de la France, de l'Espagne, de l'Egypte, de la Palestine, du Hedjaz, de la Syrie et de l'Arabie des raisins sans pépins, achetés de la nouvelle société des raisins à condition d'importer en échange de ces pays par voie de clearing, des sacs du caoutchouc brut, pourvu que la quantité de raisin achetée ne dépasse par les 40 mille tonnes.

La société ayant, en conséquence, commencé à faire des achats, les prix ont haussé sur le marché d'Izmir.

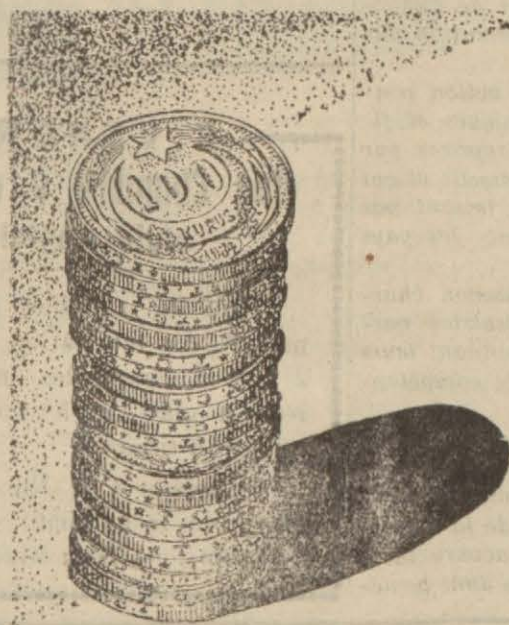
Le maïs du littoral de la mer Noire

La production du maïs sur le littoral de la mer Noire a été de 50 pour cent supérieure à la quantité de l'année dernière. Mais comme la nouvelle récolte ne suffira tout de même pas aux besoins de toute cette région, on y pourvoira par l'expédition du maïs des autres parties du pays.

Une fabrique d'amidon à Ereğli

La Sümer Bank, prenant en considération que la récolte des pommes de terre est bonne et abondante à Ereğli, compte y établir une fabrique d'amidon.

(Voir la suite en 4ème page)



L'ARGENT VIVANT !



HOLANTSE BANK UNIV.
KARAKÖY PALAS — ALEMECI HAN

C'EST EN FOULE...
que l'on vient admirer le Radio
Marconi
Modèle 1936 - 16 à 2000 mètres
L'appareil le plus perfectionné de l'année

EN VENTE :
Ankara, Nurettin ve Şki
Izmir, A. Vetter
Zonguldak, M. Mahir

Eskişehir, Hasan Alanya
Samsun, C. Celâl ve S. Kemal
Istanbul, Sahibinin Sesi
Beyoğlu, en face Galata Saray

TARIF DE PUBLICITE

4me page	Pts. 30 le cm.
3me "	" 50 le cm.
2me "	" 100 le cm.
Echos :	" 100 la ligne

Nous prions nos correspondants éventuels de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

MOUVEMENT MARITIME

LLOYD TRIESTINO

Galata, Merkez Rıhtım han, Tél. 44870-7-8-9

DEPARTS

G. MAMELI partira lundi 14 Octobre à 17 h. pour Pirée, Patras, Naples, Marseille et Gènes.
EGGITO partira mercredi 16 Octobre à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza.
ASSIRIA partira mercredi 16 Octobre à 17 h. pour Bourgas Varna Constantza, Sulina, Galatz et Braila.
CALDEA partira jeudi 17 Octobre à 17 h. pour Cavalla, Salonique, Vole, le Pirée, Patras, Santi-Quaranta, Brindisi, Ancona, Venise et Trieste.
Le paquebot poste de luxe **CITTA' DI BARI** partira vendredi 18 Octobre à 11 h. précises, pour Pirée, Brindisi, Venise et Trieste. Le bateau partira des quais de Galata. Même service que dans les grands hôtels. Service médical à bord.
SPARTIVENTO partira Mercredi 23 Octobre à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Galatz, Braila, Novorossisk, Batoum, Trabzon, Samsun.
EGITTO partira Jeudi 24 Octobre à 17 h. pour Pirée, Naples, Marseille, et Gènes.
ALBANO partira Jeudi 24 Octobre à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Odessa, Batoum, Trébizonde, Samsoun.
Le paquebot poste de luxe **RODI** partira vendredi 25 Octobre à 11 h. précises pour le Pirée, Brindisi, Venise et Trieste. Le bateau partira des quais de Galata. Service comme dans les grands hôtels. Service médical à bord.
ISEO partira samedi 26 Octobre à 17 h. pour Salonique, Mételin, Smyrne, le Pirée, Patras, Brindisi, Venise et Trieste.
MIRA partira lundi 28 Octobre à 17 h. pour le Pirée, Patras, Naples, Marseille et Gènes.

Service combiné avec les luxueux paquebots des Sociétés ITALIA et COSULICH. Sauf variations ou retards pour lesquels la compagnie ne peut pas être tenue responsable.

La Compagnie délivre des billets directs pour tous les ports du Nord, Sud et Centre d'Amérique, pour l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Extrême-Orient.

La Compagnie délivre des billets mixtes pour le parcours maritime terrestre Istanbul-Paris et Istanbul-Londres. Elle délivre aussi les billets de l'Aero-Expresso Italiana pour le Pirée, Athènes, Brindisi.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence Générale du Lloyd Triestino, Merkez Rıhtım Han, Galata, Tél. 44775 et à son Bureau de Péra, Galata-Saray, Tél. 44870

FRATELLI SPERCO

Quais de Galata Cinili Rıhtım Han 95-97 Téléph. 44792

Départs pour	Vapeurs	Compagnies	Dates (sauf imprévu)
Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Hambourg, ports du Rhin	"Hermes", "Gangmedes"	Compagnie Royale Néerlandaise de Navigation à Vap.	vers le 15 Oct. vers le 25 Oct.
Bourgas, Varna, Constantza	"Gangmedes"	" "	vers le 22 Oct.
" "	" "	" "	" "
Pirée, Gènes, Marseille, Valence	"Lyons Maru" "Lima Maru"	Nippon Yusen Kaisha	vers le 19 Oct. vers le 19 Nov.

C. I. T. (Compagnia Italiana Turismo) Organisation Mondiale de Voyages. Voyages à forfait. — Billets ferroviaires, maritimes et aériens. — 50 % de réduction sur les Chemins de fer Italiens

S'adresser à : FRATELLI SPERCO : Quais de Galata, Cinili Rıhtım Han 95-97 Tél. 44792

LES MUSEES

Musée des Antiquités, Çinili Kiosk
Musée de l'Ancien Orient
ouverts tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 17 h. Les vendredis de 13 à 17 h.
Prix d'entrée: 10 Pts. pour chaque section

Musée du palais de Topkapu et le Trésor :
ouverts tous les jours de 13 à 17 heures, sauf les mercredis et samedis. Prix d'entrée: 50 piastres pour chaque section.

DANCA DI DANCA
FONDÉ EN 1880
PHILIPPO DI RUHIN

Capital Social Lit. 200.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION CENTRALE À ROME

LA PRESSE TURQUE DE CE MATIN

La situation est grave

«La S. D. N.», dit le *Zaman*, a décidé, en principe, les sanctions contre l'Italie. Cette décision est, pour le moment, purement théorique et elle devra passer encore par une série de commissions avant de prendre un caractère pratique.

Ce qu'il y a de plus important, voire de plus grave, en l'occurrence, ce sont les propositions formulées par M. Eden. Il a préconisé notamment la levée de l'embargo sur les exportations d'armes à destination de l'Abyssinie et l'interdiction de toute exportation de matériel de guerre à destination de l'Italie. Et c'est ceci qui, à notre avis, est grave. L'Italie y verra une insulte directe. Et probablement, M. Mussolini voudra-t-il s'opposer par les faits à l'application de cette mesure. Il pourrait, notamment, vouloir se prévaloir d'une mesure prévue par le droit des gens et proclamer le blocus de l'Abyssinie.

Déjà, en 1912, lorsqu'ils nous prirent la Tripolitaine, les Italiens avaient proclamé le blocus de nos territoires d'Afrique et ils avaient empêché ainsi les autres Etats de nous fournir des armes. En pareil cas, les Italiens aspireraient à arrêter tous les bateaux en route pour l'Abyssinie et à les soumettre au droit de visite.

Il y a, il est vrai, une décision de la S. D. N. qui laisse pareille tentative sans

effet. Mais si l'Italie quitte la S. D. N., elle pourra faire fi de l'interdiction de la S. D. N. Et nous croyons que le jour où la proposition anglaise d'autoriser l'envoi d'armes en Abyssinie serait acceptée, M. Mussolini se prévaudrait de cette clause essentielle du droit des gens, le droit de blocus, et agirait en conséquence. Les navires de guerre italiens en mer Rouge entreprendraient alors de visiter les navires de commerce anglais en mer Rouge pour y rechercher des armes. Il est non moins certain que les Anglais, se prévalant de la décision de la S. D. N., voudront s'opposer à la visite de leurs bateaux. D'ailleurs, les Anglais sont maîtres de la mer et même sans une décision de la S. D. N., ils s'opposent à la visite de leurs navires par d'autres pays. C'est là pour l'Angleterre une question de prestige nationale.

Et notre confrère de conclure qu'il pourrait résulter de tout cela une guerre entre l'Angleterre et l'Italie, dont la gravité laisserait bien loin en arrière celle du conflit italo-éthiopien actuel.

M. Asim Us publie, dans le *Kurun*, un intéressant article intitulé : «La langue turque est la racine de toutes les langues». Dans le *Cumhuriyet* et *La République*, un remarquable article de l'éminent publiciste français, M. Julien Benda, intitulé : «Les attaques contre Genève ne sont pas toujours injustes».

Le *Tan* n'a pas d'article de fond.

Vie Economique et Financière

(Suite de la troisième page)

La T. S. F.

Le gouvernement est en train de préparer un projet de loi d'après lequel seront monopolisés les appareils de télévision et de T. S. F.

Il y aura obligation pour les bateaux qui ont plus de 50 personnes comme équipage d'avoir à leur bord des installations de T. S. F. ; ceux qui en ont déjà pourront les utiliser, moyennant une redevance.

Les certificats d'origine

Les négociants exportateurs ont été avisés que tous les produits qu'ils expédient doivent être accompagnés d'un certificat d'origine et que ce document ne leur sera pas délivré après l'exportation pour n'importe quel motif.

La suppression des épaves

D'après un projet de loi inscrit à son ordre du jour par le Kamutay, les capitaines du port obligeront les agents maritimes ou les propriétaires à renflouer ou faire disparaître dans un délai le plus court possible les épaves des bateaux qui auraient coulé et qui constituent dans le port un obstacle à la navigation.

L'élevage

D'après un projet de loi inscrit à l'ordre du jour des travaux du Kamutay, les certificats délivrés pour les poulains et les taureaux nés d'accouplements d'étales appartenant à l'Etat et qui se font gratuitement sous le contrôle d'un vétérinaire ne seront pas soumis à un droit de timbre.

L'application du traité de commerce turco-britannique

Le ministère de l'économie a récemment communiqué le texte, qui est reproduit ci-bas, du règlement d'application de l'article 11 du traité de commerce turco-britannique :

1. — Contre l'exportation à destination de l'Angleterre et de l'Irlande du Nord des articles de provenance turque tels que tapis, légumes secs, teintures végétales, oeufs, fruits opiums, tabacs,

cédrais, vins et liqueurs, on peut introduire en Turquie les marchandises de provenance de l'Angleterre et de l'Irlande du Nord d'après les dispositions particulières ou générales du régime des importations, et s'il s'agit de matières soumises au contingentement, dans les limites autorisées par ce contingentement, mais en proportion des 70 pour cent de la valeur fob de la marchandise exportée, suivant la mode des échanges.

2. — Les négociants exportateurs qui veulent introduire en Angleterre et en Irlande du Nord les marchandises indiquées au paragraphe précédent et sur la base du clearing doivent s'adresser au bureau des compensations de leur localité en observant les indications suivantes :

a) préciser la qualité, la quantité de la marchandise et sa valeur fob.

b) le nom et l'adresse de la firme à laquelle la marchandise a été vendue.

c) la valeur fob de la marchandise anglaise contre laquelle l'exportation a lieu.

d) le nom et l'adresse de la firme qui a vendu la marchandise que l'on veut exporter.

3. — Ces indications, une fois données, la commission des compensations fait examiner la marchandise par ses experts pour établir la valeur fob de la vente et l'inscrit, d'après la monnaie ayant servi de base à la vente, sous la déclaration du négociant. Elle remet à celui-ci un document indiquant la valeur en Angleterre pour l'introduire dans notre pays.

4. — Le négociant, à la suite de ce certificat de la commission de compensation, pourra exporter sa marchandise accompagnée de deux exemplaires du certificat d'origine, mais en ayant soin d'en envoyer un à la firme anglaise à laquelle il a vendu sa marchandise.

a) Un exemplaire de ce certificat d'origine attesté par les douanes anglaises et visé par le consulat de Turquie, certifiant que la marchandise est effectivement entrée en Angleterre.

b) On avisera que la valeur fob de la marchandise telle qu'elle a été spécifiée par la commission de compensation a été versée à la Banque Centrale de la République au compte courant de la Banque d'Angleterre.

5. — Le négociant devra exhiber

à la B. C. R. un exemplaire certifié conforme du certificat d'origine et celle-ci avisera, par lettre, la commission de compensations que la valeur de la marchandise a été versée au compte courant de la Banque d'Angleterre.

6. — La commission, à son tour, fera le nécessaire auprès des douanes.

7. — L'importation qui doit se faire en compensation de l'exportation doit avoir lieu au plus tard six mois après la date de l'exportation.

8. — Tous les autres cas pouvant se présenter en dehors de ceux qui viennent d'être énumérés sont réglés d'après les dispositions générales en vigueur.

9. — Tous les risques provenant des différences de change sont supportés par les négociants intéressés.

10. — Les commissions de compensations sont tenues d'envoyer, à la fin de chaque mois, au ministère de l'Economie un relevé de toutes les transactions opérées avec l'Angleterre. Ces relevés devront être mis à la poste au plus tard une semaine après la fin du mois.

Adjudications, ventes et achats des départements officiels

Le Commandement de la gendarmerie d'Istanbul prie les intéressés de se présenter, le 17 courant, à la commission de son siège pour prendre connaissance des conditions auxquelles sera confié à des entreprises, le soin de fournir les denrées alimentaires nécessaires au corps de la gendarmerie.

L'intendance militaire met en adjudication, le 21 octobre 1935, la fourniture pour l'usage de la garnison de Hademkoy, de 200 tonnes de bois à utiliser dans les cuisines, et 40 tonnes de troncs d'arbres à utiliser pour allumer les bûches. Le prix fixé est de 50 paras le kilo.

L'intendance militaire met également en adjudication, le 17 de ce mois, la fourniture de 15.040 kilos de clous pour ferrer les chevaux, à 9 piastres le kilo.

Pour l'amitié et la collaboration franco-italiennes

Rome, 10. — Le comité directeur de l'Union fédérale italienne et le conseil d'administration du «Trait d'union» ont voté un ordre du jour. Après avoir salué la mémoire de leur président honoraire, M. Henry de Jouvenel, et après avoir rappelé avec fierté que l'initiative d'avoir proclamé les premiers la nécessité de l'amitié franco-italienne revient aux anciens combattants de France et d'Italie, les unions susdites confirment de façon solennelle leur fidélité à l'esprit de l'accord de Rome et leur désir de voir satisfaire les justes aspirations coloniales de l'Italie, alliée de la France durant la guerre et son amie dans la paix, — et ceci dans l'intérêt de la sécurité de la France.

L'ordre du jour en question exprime la foi en M. Laval qui saura réaliser à nouveau le front de Stresa en écartant toute menace de sanctions inutiles et dangereuses, et maintenir strictement l'amitié franco-italienne, consacrée par le sacrifice de plus de deux millions de soldats latins.

En outre, le comité directeur de l'Union fédérale d'Italie a voté une résolution par laquelle il décide :

1° d'entreprendre une vive action contre toutes les sactions économiques et financières pouvant être entreprises par une S. D. N. qui n'est pas universelle et qui favoriseraient les pays n'en faisant pas partie, — tout particulièrement les pays ex-enemis ;

2° de constituer une commission chargée de faciliter l'oeuvre réalisatrice parmi tous les membres en coordonnant leurs efforts avec ceux des autorités compétentes, françaises et italiennes ;

3° d'attirer l'attention des autorités des deux pays sur les risques auxquels les bonnes relations économiques franco-italiennes seraient exposées du fait de la dispersion des éléments qui ont concouru jusqu'ici à former les liens étroits dont la né-

L'hébreu moderne

Il doit s'écrire en caractères hébreo-latins et non en caractères yiddisch.

M. Kâmil Asséo nous écrit : Les caractères yiddisch usités pour l'écriture du judéo-allemand ou jargon ne doivent pas être employés pour l'hébreu. Car la langue hébraïque n'a rien de commun avec le judéo-allemand, dont les caractères déformés rendent la lecture illisible à un degré inimaginable. Et si l'on ajoute les difficultés résultant du manque des voyelles, c'est alors qu'on pourrait apprécier la valeur et l'importance des caractères hébreo-latins.

L'hébreu laïc et l'hébreu liturgique

Des difficultés matérielles s'opposent à l'adoption des caractères hébreo-latins dans les circonstances actuelles pour des raisons qui ont été exposées dans tous leurs détails dans l'important article paru dans les colonnes de votre estimé journal du 12 septembre a.c. Il serait vraiment naïf de s'avouer incapable de trancher cette question qui revêt une importance capitale pour le développement rapide de la langue hébraïque, en faisant une distinction entre l'hébreu liturgique et l'hébreu laïc.

C'est, partant de ce point de vue, que je préconise de laisser les anciens caractères hébraïques pour l'usage des services religieux exclusivement et d'adopter les caractères hébreo-latins pour toutes sortes de travaux profanes soit : correspondance, impression de journaux, ro-

mans, tenue de livres, formalités officielles, etc... Bref, pour tout ce qui a trait à un caractère laïc et commercial.

Ceci signifie avoir un double alphabet, c'est à dire tout en conservant les anciens caractères hébraïques pour l'impression des livres essentiellement religieux, faire la transcription de ces mêmes caractères par les nouveaux caractères hébreo-latins pour l'emploi de tous les travaux profanes.

De la sorte, la question serait tranchée à la satisfaction des deux fractions, c'est à dire des conservateurs et des progressistes.

Conclusion : l'hébreu aura un alphabet mixte et d'après moi, dans le but de ménager la chèvre et le chou, c'est le seul moyen pratique de réaliser, dans les circonstances actuelles, une réforme aussi importante et aussi nécessaire pour le développement et la diffusion de la langue hébraïque parmi les millions de Juifs et des étrangers qui l'ignorent. Car l'hébreu, ayant cessé d'être considéré comme langue morte, doit être lu, écrit et compris facilement pour les transactions commerciales et internationales.

Kâmil ASSEO.

N.D.L.R. — A cette occasion, nous nous faisons un plaisir de présenter à nos lecteurs, le nouvel alphabet hébreo-latin imaginé par notre compatriote, M. Kâmil Asséo, auquel nous réitérons nos sincères félicitations.

A a	א א	נ
B b	ב ב	ז
V v	ו ו	ח
G g	ג ג	ט
D d	ד ד	י
Ġ ġ	ז' ז'	כ
E e	ה ה	ל
É é	ה' ה'	מ
O o	ו' ו'	נ
U u	ז' ז'	ס
W w	ח' ח'	ע
Z z	ט' ט'	פ
H h	י' י'	צ
Ĥ ĥ	כ' כ'	ק
Ħ ħ	ל' ל'	ך
Ŧ ŧ	מ' מ'	ש
I i	נ' נ'	ט
Y y	ס' ס'	ת

K k	כ כ	ד
H h	ח ח	ה
L l	ל ל	ו
M m	מ מ	ז
N n	נ נ	ח
C c	ס ס	ט
Ā ā	א א	י
P p	פ פ	כ
F f	פ' פ'	ל
Ž ž	ז' ז'	מ
Q q	ק ק	נ
R r	ר ר	ס
S s	ש ש	ע
Š š	ש' ש'	פ
T t	ת ת	צ
Ŧ ŧ	ת' ת'	ק

Tréma Ē ē 'N
Trait d'union —
Apostrophe ' ,

A VENDRE Une Chambre à coucher style anglais

Tout le mobilier en acajou massif de fabrication anglaise : 2 lits, 2 commodes, une garde-robe à glace et à tiroirs et une toilette à tiroirs.

S'adresser à M. Nureddin, employé de la publicité du journal «Akşam», — Tél. : 24240

Sur un coup de téléphone le KREDITO

se met immédiatement à votre entière disposition pour vous procurer toutes sortes d'objets à

Crédit
sans aucun paiement d'avance
Péra, Passage Lebon, No. 5
Téléphone 41891

LA BOURSE

Istanbul 11 Octobre 1935

(Cours de clôture)

EMPRUNTS	OBLIGATIONS
Intérieur 95.—	Quais 10.50
Ergani 1933 95.—	B. Représentatif 45.50
Uniture I 24.90	Anadolu I-II 43.—
II 22.90	Anadolu III 43.50
III 23.20	

ACTIONS

De la R. T.	58.50	Téléphone	13.—
Is Bank. Nomi.	3.50	Bomonti	—
Au porteur	9.50	Dereos	17.—
Porteur de fonds	90.—	Ciments	12.96
Tramway	90.50	Itihai day.	9.50
Anadolu	25.—	Şark day.	0.98
Şirket-Hayriye	15.50	Balia-Karaidin	1.58
Régie	2.30	Droguerie Cont.	4.68

CHEQUES

Paris	120.50	Prague	19.14.50
Londres	617.—	Vienne	4.19.34
New-York	79.41.50	Madrid	5.80.63
Bruxelles	4.71.—	Berlin	01.97.60
Milan	9.75.38	Belgrade	34.96.38
Athènes	83.71.00	Varsovie	4.21.—
Genève	2.44.—	Budapest	4.51.40
Amsterdam	1.17.48	Moscou	63.77.38
Sofia	64.02.—	Moscou	10.98.—

DEVICES (Ventes)

	Psts.		Psts.
20 F. français	168.—	1 Schilling A.	23.—
1 Sterling	619.—	1 Peseta	25.—
1 Dollar	126.—	1 Mark	34.—
20 Lires	180.—	1 Zloty	24.—
20 F. Belges	82.—	20 Leis	15.—
20 Drachmes	24.—	20 Dinars	54.—
20 F. Suisse	818.—	1 Tchernovitch	32.—
20 Levas	24.—	1 Ltq. Or	1.94.44
20 C. Tchèques	96.—	1 Mecidiya	0.53.20
1 Florin	84.—	Banknote	2.34

Les Bourses étrangères

Clôture du 11 Octobre 1935

BOURSE DE LONDRES

	15 h. 47 (clôt. off.)	18 h. (après clôt.)
New-York	4.8968	4.8968
Paris	74.32	74.32
Berlin	12.175	12.175
Amsterdam	7.25	7.2475
Bruxelles	29.—	29.005
Milan	60.06	60.03
Genève	15.0425	15.0425
Athènes	515.—	515.—

Clôture du 11 Octobre

BOURSE DE PARIS

Turc 7 1/2 1933	280.—
Banque Ottomane	252.—

BOURSE DE NEW-YORK

Londres	4.8975	4.8975
Berlin	40.25	40.95
Amsterdam	67.55	67.54
Paris	6.59	6.59
Milan	8.15	8.116

(Communiqué par l'A. A.)

Théâtre Français

TROUPE D'OPÉRETTES SUREVIV
dans son nouveau cadre
Mme Şaziye - H. Kemal

A partir de Vendredi 11 Octobre 1935
chaque soir à 20 h. 30. Les Samedi
et Dimanches Matinées à 15 h.

EMIR SEVIYOR

(L'Emir aime)
Opérette en 3 actes
de M. YUSUF SURI
Musique du Mo. CARLO CAPOCELLI
Prix : 100, 75, 50, 25 — Loges : 300.
Service de tramways pour toutes les directions.

TARIF D'ABONNEMENT

Turquie :	Etranger :
1 an	Ltq. 12.—
6 mois	7.—
3 mois	4.—

FEUILLETON DU BEYOĞLU N° 55

LA VERGE D'AARON

Par D. H. Lawrence

Traduit de l'anglais par ROGER CORNAZ

CHAPITRE XVIII

LA MARCHESA

Pour elle, c'était une voix purement virile, comme la voix d'un merle quand il appelle : une voix purement virile qui ne l'appelait pas seulement, mais lui disait quelque chose, lui disait quelque chose et inclinait doucement son âme au sommeil. C'était comme la musique du feu qui endort Brunchilde. Mais la flûte ne vacillait pas prête à s'éteindre. Elle semblait amener dans son âme un relâchement naturel, une paix. C'était peut-être plutôt comme un éveil, un doux éveil matinal, après une nuit de sommeil tourmenté, pénible et tendu. Plutôt comme cela.

Quand Aaron entra, elle le regarda

avec un doux et frais sourire qui fit ressembler le fard de son visage à une étrange fatigue, dont elle pourrait maintenant guérir. Et, comme la dernière fois, il lui fut difficile d'identifier cet homme avec la voix de la flûte : assez difficile. Excepté peut-être que, dans son attitude, il y avait un éloignement qui faisait craindre qu'il pût s'éloigner et ne pas revenir. Elle le voyait en lui qu'il pourrait s'en aller et ne pas revenir.

Elle ne lui dit rien, elle sourit seule à ment. Et l'air de connaissance qu'elle avait dans les yeux sembla, un instant, tenir dans un autre air : un air de foi et, enfin, de bonheur. Le cœur d'Aaron s'arrêta. Non, dans cette humeur actuelle de foi et, enfin, de paix et de confiance en la vie, elle le terrifiait peut-être davantage que dans sa sinistre élégance de tout à l'heure. Son esprit tressaillait et recula. Qu'est-ce qu'elle allait lui demander ?

— Je désire tant que vous veniez jouer un samedi matin, dit Manfredi. Avec un accompagnement, n'est-ce pas ? J'aimerais tant à vous entendre avec un accompagnement de piano.

— Très bien, dit Aaron.

— Vraiment, vous viendrez ? Et voudrez-vous bien répéter avec moi pour que je puisse vous accompagner ? dit Manfredi avec empressement.

— Oui, c'est entendu, dit Aaron.

— Ah, bon, bon ! Ecoutez : venez vendredi matin et nous parcourrons ensemble la musique.

— Si M. Sisson joue pour le public, dit la Marchesa, il ne faut pas qu'il le fasse par charité. Il faut qu'il reçoive un cachet raisonnable.

— Non, je ne veux pas, dit Aaron.

— Mais il faut que vous gagniez de l'argent, n'est-ce pas ? dit-elle.

— Oui, dit Aaron, mais je puis le gagner ailleurs.

— Non, si vous jouez pour le public, il faut que vous ayez vos honoraires. Quand vous jouez pour moi, c'est autre chose.

— Sans doute, dit Manfredi. Tout homme doit recevoir sa paye. Je reçois la mienne du gouvernement italien...

Au bout d'un moment Aaron demanda à la Marchesa si elle ne voulait pas chanter.

— Faut-il ? dit-elle.

— Oui, je vous en prie.

— Alors je chanterai seule, d'abord pour vous laisser juger... Je serai com-

me Trilby... je ne dis pas comme Yvette Guilbert, parce que je n'ose pas. Alors je serai comme Trilby et chanterai une petite chanson française. Mais ce ne sera pas Malbrouk et j'en aurai pas des Svengali pour m'empêcher de chanter faux.

Elle s'approcha de la porte et se tint debout, les mains pendantes à ses côtés. Il y avait maintenant quelque chose de triste presque de désolé, dans son élégance.

Derrière chez mon père.

Vole vole, mon cœur vole,

Derrière chez mon père

Il y a un pommier doux,

Tout doux, et iou

Et iou, tout doux,

Il y a un pommier doux.

Trois belles princesses

Sont assises dessous,

Tout doux, et iou